

**Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p style="text-align: center;"><b>KORIAN</b>  (Euronext Paris)</p>
--

**Complément à D&I 208C1941 en date du 24 octobre 2008**

Par courriers du 24 octobre 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Médéric Assurances envisage de poursuivre ses acquisitions, tout en se réservant la possibilité de céder des titres KORIAN, sur le marché ou de gré à gré, en fonction des opportunités qui se présenteront à lui.

Médéric Assurances déclare ne pas agir de concert avec un tiers et n'a pas l'intention, compte tenu des circonstances actuelles, de prendre le contrôle de KORIAN.

Enfin Médéric Assurances envisage de demander sa nomination, ou celle d'une ou plusieurs personnes, comme membre du conseil de surveillance de KORIAN, en fonction, notamment, de l'évolution de son pourcentage de détention du capital et des droits de vote de KORIAN.

Il est rappelé que la présente déclaration est susceptible d'être modifiée dans les conditions prévues par la loi. »

\_\_\_\_\_